

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUIN 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

REVISION REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2017

Fixe la redevance assainissement pour l'année 2016 à 1.03 €/m³ d'eau consommée assortie d'un minimum de facturation de 40 m³. pour les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

Ce minimum évoluera dans les mêmes proportions que le prix du m³. En cas d'arrivée ou de départ, il sera proratisé.

PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Fixe la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à 1 850 €. par logement à compter du 1er janvier 2017.

RAPPORTS SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2015

Adopte les rapports sur le prix et la qualité du Service public assainissement collectif et non collectif de l'année 2015, qui peuvent être consultés en mairie ou sur le site www.services.eaufrance.fr.

TAXE D'AMENAGEMENT

Sans changement de taux

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA BOMBARDE.

Il est donné connaissance à l'Assemblée du rapport annuel 2015, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, adopté par le Comité du Syndicat Intercommunal des eaux de la Bombarde. Ce rapport est consultable au secrétariat de la mairie.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

Décide de fixer le montant de la participation des parents à compter du 1^{er} juillet 2016 comme suit :

- un forfait par trimestre scolaire payable à l'inscription : 82 €.
- un demi forfait par trimestre scolaire pour l'accueil matin, midi ou soir payable à l'inscription : 46 €. Le demi-forfait est attaché à un enfant et non à la famille.
- un tarif pour l'accueil non régulier avec délivrance de carnets de 10 tickets à 1€ 25, soit 12.50 € à raison de l'utilisation d'un ticket pour l'accueil matin, midi ou soir disponible auprès de l'agent chargé de la garderie.

RYTHMES SCOLAIRES : TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

***AUTORISATION RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS VACATAIRE**

Autorise le Maire à recruter un agent vacataire pour effectuer des missions de directeur d'accueil collectif de mineurs pendant les temps d'activités périscolaires, de manière discontinue dans le temps, sur un emploi non permanent, pour l'année scolaire 2016/2017.

*** CONVENTION D'ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE ST GERMAIN LAVAL**

Approuve la Convention de la mise à disposition d'un animateur loisirs diplômés BAFA, de l'Association Familles rurales St Germain Laval lors des TAP (temps d'activités périscolaires) dans l'école de St Germain Laval pour les quatre premières périodes de l'année scolaire 2016/2017.

*** CONVENTION MISE A DISPOSITION ANIMATEUR SPORTIF PAR LOIRE PROFESSION SPORT**

Approuve la convention de mise à disposition d'un animateur sportif pour animer les temps d'activités périscolaires, par l'Association Loire Profession Sport 4, rue des Trois Meules 42012 ST ETIENNE pour l'année scolaire 2016/2017.

*** REMUNERATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Décide pour l'année scolaire 2016/2017, de faire assurer les missions d'animation pendant les temps d'activité périscolaire, au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

REGLEMENT INTERIEUR TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) :

Approuve les modifications au règlement.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Décide de modifier le tableau des effectifs, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour avancement de grade.

DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE PRIVEE POUR SORTIES PEDAGOGIQUES ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Suite à la lettre de demande d'aide financière pour des sorties pédagogiques, accord d'une subvention à l'Ecole Privée Les Marronniers pour l'année scolaire 2016-2017 de 850 €.

BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PROJET D'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAVAL

Prend acte de la réalisation de la concertation préalable à la création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et tire un bilan positif de la phase de concertation dans la mesure où le projet AVAP n'a pas été remis en cause ;

Arrête le projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DEPARTEMENTAL D'ACHAT DE COMBUSTIBLES BOIS ENERGIE

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de combustibles bois énergie

Autorise M. le Maire à signer la convention et toutes pièces à intervenir

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET SCOT LOIRE CENTRE ARRETE LE 10 MAI 2016

Emet un avis favorable sur l'arrêt de projet du SCOT Loire Centre.

BUDGETS GENERAL 2016 : DECISION MODIFICATIVE

Donne son accord pour des réajustements de prévisions budgétaires

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique

CONVENTION DE CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Approuve cette convention de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif et autorise M. le Maire à la signer.

CONVENTION POUR LES PROGRAMMES DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Approuve la convention pour les programmes de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Autoriser M. le Maire à signer cette convention et le règlement du service public d'assainissement non collectif modifié.